



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 33611

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité concernant la forte recrudescence du mélanome cutané. Le bulletin épidémiologique du 6 janvier dernier indique que la fréquence de survenue du mélanome s'est accrue de 5,9 % par an chez les hommes et de 4,3 % par an chez les femmes. La fréquence des décès liés à cette maladie a augmenté annuellement de 2,9 % chez les hommes et de 2,2 % chez les femmes. Les facteurs de risque de cette maladie sont bien connus, et les mesures de prévention essentiellement individuelles également. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en terme notamment de campagne d'information visant à sensibiliser l'ensemble de la population aux risques liés à une exposition aux ultraviolets solaires ou artificiels prolongée. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

L'augmentation continue de l'incidence du mélanome en France, la gravité du pronostic de ce cancer en cas de découverte tardive et l'identification des facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir ont amené à inclure dans le plan national de mobilisation contre le cancer le développement d'actions de prévention de ce cancer, notamment par des campagnes d'information sur le risque d'exposition solaire des petits enfants, ainsi que l'amélioration des conditions de détection précoce de cette maladie. La direction générale de la santé a mené, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), en juillet 2003, une campagne radiophonique de sensibilisation au risque solaire. En 2004, un programme triennal de prévention des risques solaires, et particulièrement du mélanome, est en cours de mise en place. Il comportera des actions de prévention primaire et d'aide au diagnostic précoce. Les spots radiophoniques de prévention diffusés durant l'été 2003 seront rediffusés à partir du mois de mai 2004. Des brochures d'information destinées au grand public et aux professionnels de santé seront conçues sous l'égide d'un comité de coordination comprenant des experts, puis diffusées. Par ailleurs, le ministère soutient la journée nationale de dépistage gratuit des tumeurs cutanées, organisée annuellement par le syndicat national des dermato-vénérologues, lors de laquelle ces praticiens transmettent aussi un message de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33611

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 935

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2367